

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
03/03/2022

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 7

Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage
03/03/2022

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 8

Séance du 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux et un dix mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., DOMINGO J., LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, VAILLS S,

Absents excusés : PUJOL D., BADIE F, MIRAN P.

Procurations : DABOUIS N procuration à PICHEYRE V

Objet de la Délibération :**VOTE DU BUDGET ANNEXE PARCELLES COMMUNALES LOTISSEMENT LAS CLAUSES 2022-**

Le Maire,

COMMENTE chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est voté en HT.

Le Conseil Municipal, Après avoir ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif annexe des Parcelles communales Lotissement Las Clauses 2022 primitif de l'exercice 2022 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **SECTION FONCTIONNEMENT : 261 368.02€HT**
- **SECTION INVESTISSEMENT : 261 368.02€HT**

CHARGE le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 10 Mars 2022

Le Maire
P. PETITQUEUX

